

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de zonage d'assainissement non-collectif de la commune de Repel (88)

Par arrêté n°001/2026 de Madame la Présidente de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain, il sera procédé à une **enquête publique** portant sur le projet de zonage d'assainissement non collectif, porté par la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain, de la commune de **Repel**.

L'enquête publique se déroulera pendant 31 jours consécutifs, du mardi 1er septembre 2026 à 9h00 au vendredi 2 octobre 2026 à 16h00.

Par ordonnance du Président du Tribunal administratif de Nancy, **Monsieur Bernard LALEVÉE** a été désigné commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement, il sera remplacé par **Monsieur Philippe GIRON**, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :

- Au siège de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain, 32 rue du Général Leclerc – 88500 MIRECOURT, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- A la mairie de Repel aux dates et heures d'ouverture : **Lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30**,
- Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC88010.html>.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le **registre d'enquête** ouvert à la mairie de Repel et au siège de la Communauté de Communes,
- Sur le **registre dématérialisé**,
- Par courrier adressé à : **Monsieur le Commissaire enquêteur - Enquête publique relative aux zonages d'assainissement - Communauté de Communes de Mirecourt Dompain - 32 rue du Général Leclerc - 88500 MIRECOURT**,
- Par courrier électronique à : ccmd.zonage.assainissement@gmail.com (jusqu'au vendredi 2 octobre 2026 à 16h00).

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Repel le **Vendredi 11 septembre de 9h00 à 10h30**.

Toute information relative au dossier peut être obtenue auprès de : **Communauté de Communes de Mirecourt Dompain** - Alexandre BAUDOUIN - Tél. : 07 83 92 18 56 -Courriel : abaudoin@ccmirecourtdompain.fr

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an :

- Au siège de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain,
- A la mairie de Repel,
- Sur le site internet de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain.

La décision d'approbation du zonage d'assainissement de la commune de Repel sera prise par la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain à l'issue de la procédure d'enquête publique.

Nathalie BABOUHOT
Présidente de la Communauté de
Communes de Mirecourt Dompain